

PRÉSERVEZ LA GOUVERNANCE VOTRE ENTREPRISE

GENERALI PROTECTION ASSOCIÉS

Vous souhaitez préserver la stabilité de votre entreprise en cas de décès de l'un de vos associés. Nous vous apportons la capacité financière pour y faire face.



- En cas de décès, Generali Protection Associés apporte aux associés survivants les moyens financiers pour racheter ses parts aux héritiers, et éviter l'arrivée d'un tiers dans la gestion de l'entreprise.
- La dispersion du capital est évitée et la pérennité de l'entreprise assurée.

BÉNÉFICIEZ DU CAPITAL NÉCESSAIRE POUR PRÉSERVER VOTRE ENTREPRISE

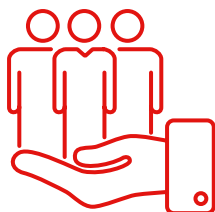
En cas de décès, Generali assure le versement d'un capital forfaitaire au bénéfice des associés survivants.

Avec les conseils de votre intermédiaire d'assurance Generali, vous pouvez :

- souscrire un contrat Generali Protection Associés à titre personnel, pour un capital décès correspondant à la valeur des parts détenues dans l'entreprise ;
- désigner les autres associés comme bénéficiaires du capital, à hauteur de leur participation respective ;
- pour une protection complète et équilibrée, recommander à chaque associé de s'assurer pour la valeur de ses parts en désignant les autres associés comme bénéficiaires selon leur participation dans l'entreprise.

PROFITEZ D'UNE FISCALITÉ FAVORABLE

Les capitaux versés par Generali aux associés bénéficiaires qui s'engagent à racheter tout ou partie des droits de l'associé décédé, sont exonérés de droits de succession et de taxation dans les conditions et limites fixées par la loi (articles 757 B et 990 I du Code général des impôts).



GRÂCE À LA GARANTIE GENERALI PROTECTION ASSOCIÉS, PRÉSERVEZ ET MAÎTRISEZ LA GOUVERNANCE DE VOTRE ENTREPRISE !

Gérant d'une société de négoce en vin, Monsieur K. et son associé ont combiné leurs carnets d'adresses à leur passion commune pour l'œnologie. Tous deux étaient convaincus de partir gagnants dans la course « aux vins ». Ils étaient aussi conscients que la disparition brutale de l'un d'entre eux pourrait mettre tout en péril. Souscrire Generali Protection Associés allait donc de soi pour financer le rachat des parts détenues par l'associé décédé et permettre la poursuite de l'activité.



Votre contact

Dénomination sociale / Nom :

Adresse :

Tél : e-mail :

N° Orias* :

* Mention obligatoire pour les agents/courtiers.

Informations non contractuelles à caractère publicitaire.

Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie du contrat, reportez-vous à la documentation précontractuelle et contractuelle de l'assureur. La couverture du risque ou la fourniture de certaines garanties sont soumises aux règles d'acceptation de l'assureur.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros.
Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris.
N° d'identification unique ADEME FR232327_01NBYI. Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris.
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

Generali Protection Associés | 2/2

